

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Transport ferroviaire : Setrag cède des parts

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

Le ministère des Transports a abrité hier la signature de l'avenant 3 pour la concession de la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag). Une signature ouvrant la voie à des investissements devant permettre l'augmentation des capacités de transport de la voie, de 12 à 19 millions de tonnes.

Étaient présents, la ministre de l'Économie, Nicole Janine Lydie Roboty-Mbou, du Budget, Sosthène Ossoungou et celui des Transports, Brice Paillat. Ainsi que les dirigeants de Comilog et de ses filiales, et les représentants de Meridiam, un investisseur privé spécialisé dans la gestion à long terme d'infrastructures publiques durables.

Cette convention porte sur trois points clés : l'ouverture du capital de Setrag, filiale de Comilog, à hauteur de 40 % à Meridiam ; la cession de 9 % du capital détenu par Comilog

à l'État gabonais ; le renforcement du bilan de Setrag pour accompagner le programme en cours de rénovation de la voie et les développements futurs de la société. Le groupe Eramet reste toutefois l'actionnaire majoritaire de la société avec 51 % du capital.

Setrag, qui gère le chemin de fer reliant Libreville à Franceville au Gabon sur une distance d'environ 650 km, est un acteur important pour l'économie du pays. La société assure le transport de fret et de voyageurs avec une moyenne de 330 000 passagers annuels et près de 9 millions de tonnes de marchandises transportées en 2020, dont environ 90 % de fret minier.

Une nouvelle dynamique est actuellement déployée. Celle-ci vise à renforcer le plan de remise à niveau (PRN) afin d'améliorer la performance du chemin de fer par des actions de modernisation et de sécurisation. Elle vise également à développer la capacité de transport de marchandises et de voyageurs afin d'accompa-

gner la croissance de l'économie gabonaise.

Meridiam, qui possède une solide expérience en gestion d'investissements dans le domaine des infrastructures, en particulier en Afrique et notamment au Gabon, devrait participer à la réussite de cette transformation qui doit permettre à Setrag de se positionner comme une référence dans le transport ferroviaire, notamment en termes de sécurité et de qualité de service.



Les officiels, durant la signature de l'accord de concession.

Cosmétiques : les importateurs désormais soumis à un guichet unique

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

L'UNION du vendredi 3 septembre dernier faisait état de réseaux mafieux excellant dans l'importation de produits cosmétiques de qualité douteuse au Gabon. Mais aussi d'une énorme pression exercée par des opérateurs économiques véreux sur l'Agence du médicament du Gabon, les services de douane, de police, ceux de la concurrence et de la consommation, et du Parquet de Libreville, pour faire échec à l'opération de destruction des stocks récemment saisis, entre autres au port d'Owendo et dans différents marchés.

À ce qu'il semble, ces pressions n'auraient servi à rien. Si ce n'est d'amener les autorités gabonaises à prendre des mesures plus drastiques destinées à décourager les importateurs qui fonctionnent à rebours des normes en vigueur en République gabonaise. Parmi les mesures immédiatement arrêtées au plus fort de ce feuilleton juridique-sanitaire, figure la mise en place d'un guichet unique auquel devront désormais se soumettre les importateurs de produits cosmétiques destinés au grand public. En effet, c'est à travers une note d'information adressée aux intéressés que le directeur de l'Agence du médicament du Ga-



Un instantané des opérations au guichet unique ouvert à la DMG.

bon les a informés de l'ouverture de ce guichet unique, du lundi 6 au vendredi 10 septembre 2021, pour la régularisation des produits mis à l'index. Une opération qui concerne notamment les grandes surfaces, les parfumeries de luxe et autres marchés.

À ce propos, poursuit la même note, les échantillons des produits cosmétiques vendus par chaque société doivent désormais être présentés à ce guichet dans le cadre d'un tri avant l'évaluation techno-réglementaire.

À l'allure où vont les choses, tout porte à croire que toutes les administrations travaillant en synergie dans le cadre de ce dossier ont une épée de Damoclès suspendue au-dessus de leurs têtes. Du fait que la Confédération des commerçants du Gabon – qui flaire l'existence d'une main noire –, exige qu'on lui produise non seulement la liste des importateurs qui rechignent à se mettre à jour, mais aussi celle

des produits cosmétiques sans danger pour les consommateurs. À noter que le désordre manifeste qui prévaut dans ce business très sensible serait conforté par le fait que nombre d'opérateurs économiques exerceraient seulement avec des fiches circuits qui font office d'agrément commercial. Tout en étant, pour la plupart, dépourvus d'un avis technique dûment délivré par le ministère du Commerce. Lequel document est pourtant censé conférer plus de crédibilité à leurs activités. Aussi était-il nécessaire, face à la demande pressante de la Confédération des commerçants, de mettre en place ce guichet unique. Selon les informations dont nous disposons, la première phase de cette opération devrait être suivie par une seconde, en octobre prochain. Un délai qui permettra aux importateurs de disposer suffisamment de temps pour se faire identifier par l'administration.

L'ONE lance un site de publication d'offres d'emploi

MSM
Libreville/Gabon

Les personnes au chômage disposent désormais d'une plateforme de recherche d'emploi fiable et sécurisée.

En effet, l'Office national de l'emploi (ONE) vient de mettre à la disposition des demandeurs d'emploi et patrons d'entreprises un site officiel de publication des offres et des programmes d'aide à l'emploi dénommé Edianza. "Edianza (travail en langue myènè) est le site officiel de publication des offres d'emploi en République gabonaise. Il met à disposition des services proposés

par le Pôle national de gestion de l'emploi ou encore l'Office national de l'emploi, à destination des personnes à la recherche d'un emploi, inscrites ou non sur la liste des demandeurs d'emploi", indique l'ONE.

Lequel précise : "En termes de fiabilité, toutes les publications d'offres d'emploi sont vérifiées par les conseillers de l'Office national de l'emploi, garantissant ainsi leur conformité ainsi que la qualité des auteurs. Ce dispositif permettra de freiner de façon considérable, les aspects liés aux fausses annonces ainsi qu'aux arnaques liées à l'embauche".